

Effectifs de bénéficiaires de rentes

Des communautés solidaires aux risques dosés

Il est possible de rétablir la communauté solidaire entre bénéficiaires de rentes et actifs. Les grands effectifs de rentiers sont bien planifiables.

 EN BREF

Des paramètres de prestation et de comptabilisation prudents sont la condition première d'une communauté solidaire sans grande redistribution. Mais il existe encore toute une série d'autres mesures pour la gestion des risques d'effectifs de rentiers.

Les solidarités au sein des effectifs de rentiers ont déjà été maintes fois discutées. Elles ont lieu entre personnes qui vivent plus ou moins longtemps, sont mariées ou non, ont une famille nombreuse ou pas d'enfants. Mais la solidarité va encore plus loin et s'étend aussi aux assurés actifs. Or depuis quelques années, ce qui devrait être une mutualisation des risques est devenu dans la plupart des caisses de pensions un transfert de risques à sens unique au détriment des assurés actifs.

Au cœur du problème: des promesses d'intérêt impossibles à tenir et la longévité

D'une part, ce sont les intérêts trop élevés promis sur la base du taux de conversion qui placent les caisses de pensions devant des difficultés. La longévité grandissante a encore exacerbé le problème. Les deux facteurs cumulés ont fait que les rentes promises étaient souvent trop généreuses par rapport au capital disponible et qu'il fallait chaque année étoffer la provision de capital de prévoyance inscrite au bilan pour les effectifs de rentiers.

Aux yeux des caisses de pensions et des autorités de surveillance, les effectifs de rentiers figurent désormais dans la catégorie des risques. En même temps, nous savons que le vieillissement de la population est une réalité en Suisse et qu'à l'avenir, les bénéficiaires de rentes deviendront de plus en plus nombreux, tout comme les caisses uniquement constituées de rentiers vont se multiplier. La gestion de telles caisses s'avère compliquée sur le long terme dans la mesure où on ne peut anticiper combien de temps les derniers rentiers vivront, ni combien de capital il faudra pour servir les prestations jusqu'au bout.

Mais on peut aussi voir les choses différemment. Il est possible de neutraliser le risque des rentiers, seuls ou en communauté avec des assurés actifs.

Rétablissement de la communauté solidaire

Afin d'éviter une alimentation systématique au détriment de l'effectif des actifs dans une caisse mixte, il importe de travailler avec des bases techniques correctes pour convertir le capital-vieillesse accumulé en rentes de vieillesse et comptabiliser les rentes en cours.

Si on partait à zéro avec une institution de prévoyance dans le contexte actuel, on se rendrait très vite compte qu'un taux de conversion supérieur à 5% n'est plus économiquement viable de nos jours. Avec les tables de génération LPP 2015 et un taux technique de 1.5%, on arrive pour 2019 à des taux de conversion de quelque 4.5% pour les hommes et 4.8% pour les femmes. C'est vrai que les hypothèses qui sous-tendent ces valeurs sont prudentes: augmentation constante de la longévité et une performance qui ne dépassera pas 1.8% sur les 25 années à venir (taux technique plus marge de sécurité). Il sera seulement possible de pratiquer des taux de conversion plus élevés à condition de pouvoir intégrer dans la planification des sources de financement supplémentaires, par exemple un transfert systématique du rendement de la fortune des actifs aux rentiers, une augmentation des contributions au financement ou une meilleure rentabilité des placements (avec les risques que cela suppose). Mais en fin de compte, ce sont toujours les employeurs et les assurés actifs qui paient l'addition: soit sous forme d'intérêts auxquels ils renoncent, en versant des contributions de financement ou en encourant des risques

de placement élevés qui augmentent aussi le risque de devoir procéder à des assainissements.

Mais la mutualisation des risques et des solidarités peut aussi fonctionner sur le long terme sans qu'un effectif de bénéficiaires de rentes ne soit systématiquement subventionné par les actifs. Les effectifs formés uniquement de rentiers sont particulièrement fragilisés parce que la compensation des risques ne peut alors avoir lieu qu'au sein-même du collectif des rentiers et ce n'est possible que si cet effectif est suffisamment grand.

Des risques gérables même dans un effectif constitué uniquement de rentiers

Il serait pourtant faux de ne voir dans les rentiers qu'une menace pour la prévoyance. Les risques inhérents à l'effectif de rentiers sont connus et ils sont gérables à condition de veiller à un financement économiquement correct pour disposer du capital nécessaire. En plus des risques opérationnels, il faudra notamment intégrer dans les calculs la longévité et le risque de placement. Comme ces deux risques peuvent être pratiquement éliminés en travaillant avec des paramètres corrects, les effectifs sont planifiables à condition d'être suffisamment grands. Il n'y a pas de surprises et d'érosion constante des liquidités.

Si on veut encore mieux gérer les risques, on peut commencer par contenir le risque de la longévité ou coupler les flux de trésorerie de la fortune et des engagements, le tout sur la base d'analyses fouillées de la mortalité et d'études ALM.

La gestion des risques de l'effectif de rentiers

Le risque de longévité peut être minimisé d'emblée par des mesures réglementaires telles que le plafonnement du montant des rentes (en combinaison ou non avec un plan 1e) ou la définition d'une durée maximale des rentes surobligatoires (rentes temporaires), voire quasiment exclu par des hypothèses de mortalité très prudentes dans les tables de mortalité.

Il est aussi possible de transférer tout le risque à des tiers. Outre les solutions d'assurance, il existe sur le marché des capitaux des instruments tels que le swap de longévité. Très répandu dans nombre

de pays, il consiste à convertir le flux de trésorerie incertain lié aux engagements de rente en un flux de trésorerie sûr moyennant une prime appropriée.

On peut également se défaire du risque de taux via le marché des capitaux en mettant en œuvre une stratégie des placements non seulement adossée au passif («liability driven investments» sur la base de l'étude ALM), mais aussi guidée par les flux de trésorerie («cash-flow-driven investments»). Parfois également appelée appariement des flux de trésorerie («cash-flow matching»), cette stratégie de placement consiste à coordonner les futures ventes d'actifs et les rendements avec le moment où l'on s'attend à devoir effectuer de futurs paiements. En d'autres termes, on réplique dans les placements le flux de trésorerie anticipé pour l'effectif.

Réglage fin du risque

Du fait de leur bonne planifiabilité, les effectifs de rentiers «neutres», sans besoin de subventionnement, ne consti-

tuent pas un danger pour la prévoyance. A l'aide des mécanismes décrits, les risques peuvent être réglés avec précision en fonction de l'appétit au risque et de la capacité d'exposition. Une aversion totale au risque et le désir y lié de transférer le risque font monter les enchères.

Une petite caisse de rentiers est pratiquement impossible à gérer efficacement sur le long terme

Il reste le problème des petites caisses de rentiers souvent insuffisamment capitalisées que l'on voit parfois apparaître et qui auront du mal à se maintenir sur long terme. Un regroupement de ces effectifs ne permettrait pas seulement une gestion plus efficace en termes de coûts d'administration et de placement, il contribuerait aussi à ce que la compensation des solidarités et la gestion des risques puissent fonctionner au sein du collectif des rentiers. |

Christian Heiniger
Stephan Wildner

WERBUNG

PUBLICITÉ

Stellenanzeigen

Für Fach- und Führungspersonen
von Pensionskassen

Jetzt in Print und im Newsletter möglich

- Schweizer Personalvorsorge: monatliche Print-Ausgabe
- Newsletter «aktuell/actualités»: wöchentliche Digital-Ausgabe

Mit Ihrem Stelleninserat in der Fachzeitschrift oder im Newsletter erreichen Sie die Fach- und Führungspersonen von Pensionskassen wie nirgends sonst!

**SCHWEIZER
PERSONAL
VORSORGE**
**PREVOYANCE
PROFESSIONNELLE
SUISSE**

Kontakt/Reservationen

VPS Verlag Personalvorsorge und Sozialversicherung AG
Inserateservice | Telefon +41 (0)41 317 07 42 | dtp@vps.ch
www.vps.ch